

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 03 mars 2025 à 18 h 30

Étaient présents : Mme POINOT-RIVIERE Annie, M. DUCORROY Joël, Mme ROUAULT Murielle, MM PROUST Olivier, Denis RIFFAUD ;

Étaient excusés : Mme VILLOING-THIERRY Joëlle qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier PROUST, Mme Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Mme Murielle ROUAULT, Mme TESSIER Céline ;

Était absente : Mme PENOT Delphine, Mme DUPEU Brigitte, Mme COSSET Séverine, M. GAUTIER Thierry, Mme Christine DUBOIS ;

Secrétaire de séance : M. DUCORROY Joël ;

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 février 2025, le quorum n'ayant pas été atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Ordre du Jour

- Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025.
- Travaux sur bâtiments communaux : examens de devis
 - Réseau électrique du local du futur café du 3 rte de Saint Félix ;
 - Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente ;
 - Installation d'une vidéo surveillance aux ateliers techniques.
- Voirie communale : examen de devis pour l'acquisition de feux de circulation dits de « récompense », demande de subvention au titre des « amendes de polices 2024 » pour l'achat.
- Convention de prêt de matériel technique entre les communes de la conférence des maires.
- Participation obligatoire à la protection sociale complémentaire santé : convention de participation, procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime.
- Actualisation du tableau des effectifs, modification taux horaire d'un poste et recrutement d'un adjoint technique.
- Vote de l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ajout d'une dépense.
- Exercice budgétaire et comptable 2024, présentation du réalisé.
- Questions diverses, informations dont :
 - Bilan 2024 de la gendarmerie

Madame le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, au vu des urgences : l'examen d'un devis pour le remplacement du fourgon qui a été volé, l'examen de devis pour le remplacement du broyeur d'accotement. Les conseillers approuvent.

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025.

Madame le Maire fait une lecture rapide des différents points du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 2025. Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Examen de devis pour la réparation du broyeur d'accotement

Le broyeur d'accotement, broyeur à végétaux accessoire du tracteur routier utilisé pour broyer les bernes, est tombé en panne. Un devis pour réparation a été reçu, il est de plus de 10 000 €. Au vu du montant, des devis ont été sollicités pour remplacer le broyeur. C'est un équipement essentiel au travail des routes, son utilisation nécessaire dès le printemps. Madame le Maire présente 3 devis : La société Ballanger pour 8 500 € HT ; L'établissement Auriou pour 8 700 € HT ; La société Allin Agri pour 11 500 € HT.

Ces 3 propositions ont été étudiées avec l'agent responsable du service technique. Il s'avère qu'un des broyeurs n'est pas assez puissant, l'autre est connu pour des problèmes sur les vérins, le dernier est onéreux. Monsieur Proust demande s'il est possible d'avoir les broyeurs pour une démonstration.

Arrivée de Denis RIFFAUD

L'agent du service technique a vu toutes les machines et a donné son avis sur leur fonctionnement. Se basant sur les critères techniques du matériel proposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve le devis de la société Allin Agri d'un montant de 11 500 € HT.

3. Examen de devis pour le remplacement du fourgon volé

Mme le Maire rappelle que la commune s'est fait voler et détruire son utilitaire le 9 janvier dernier. L'assurance de la commune indemnise ce vol de 14 000 € HT. Cet utilitaire est un outil de transport indispensable pour les services techniques, il est donc nécessaire de le remplacer. Mme le Maire présente des devis émis par le garage Clara Automobiles, 17430 TONNAY-CHARENTE. Deux véhicules de type « Boxer » sont proposés : un neuf pour 37 941,66 € HT ; un véhicule de démonstration

avec 24 000 km au compteur pour 30 728.76 €. Le véhicule d'occasion est de 2023, habillage bois et attelage compris. Le fourgon est utilisé tous les jours mais sur de petites distances. Les Conseillers approuvent l'achat du véhicule d'occasion mais invitent le Maire à faire arrondir le prix à 30 000 €. Mme le Maire propose plutôt de demander la prise en charge de l'installation du « triangle triflash ».

4. Travaux sur bâtiments communaux : examens de devis

- Réseau électrique du local du futur café du 3 rte de Saint Félix.

Ce point est ajourné car toujours en attente d'un deuxième devis.

- Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente.

Madame le Maire rappelle les travaux de correction acoustique de la salle polyvalente. Cette correction fait suite à une malfaçon constatée par expertise et déjà indemnisée. La commune est restée plusieurs années en attente de la société ayant pour mission de suivre ces travaux. Ce dossier date de 2017. Mme le Maire présente le devis pour la maîtrise d'œuvre « mission acoustique » de la société ACOUSTEX INGENIRIE, 25 Bis Alsace Lorraine, 79000 NIORT, d'un montant total de 4 950 € HT. Ce devis a déjà été vu et une première étape d'étude, pour 1 440 € TTC, est réalisée. Le conseil municipal est invité à valider la continuité des missions liées à cette maîtrise d'œuvre. Le conseil approuve à l'unanimité des présents.

- Installation d'une vidéo surveillance aux ateliers techniques.

Mme le Maire rappelle les deux cambriolages consécutifs aux ateliers municipaux. Des travaux ont été réalisés pour sécuriser les ateliers, le bâtiment est déjà pourvu d'une alarme sonore. Il reste une vidéo-surveillance à installer. Mme le Maire présente une offre faite par Aunis Informatique composé de 6 caméras et d'un enregistreur pour un montant de 729 € TTC en promotion. Le montant de cet achat passe dans les délégations du Maire, mais elle souhaite l'avis des conseillers sur le principe. Les conseillers sont favorables, Mme le Maire va poursuivre le dossier. Elle continue à prospecter sur la vidéo surveillance pour la commune. Une entreprise a été reçue en mairie. Cette société n'a pas besoin d'un point haut pour la réception des images. Une visite va être réalisée avec la gendarmerie pour vérifier l'efficacité technique.

5. Voirie communale : examen de devis pour l'acquisition de feux de circulation dits de « récompense », demande de subvention au titre des « amendes de polices 2024 » pour l'achat.

Mme le Maire expose que, faute de budget, le Département ne pourra pas réaliser les aménagements routiers sollicités par la commune sur la route départementale D 939 faisant la traverse de Paracay. Il est pourtant nécessaire de permettre la sécurisation des usagers de cette route à fort passage. Le Syndicat Départemental de la Voirie de Charente-Maritime (SDV17) propose l'installation de feux de circulation dits « de récompense ». Ce sont des feux qui passent automatiquement au vert si le véhicule respecte la limite de vitesse et, au contraire, passent au rouge en cas de non-respect. Le coût d'installation d'un feu est de 7 493.11 € HT. Cet achat peut être subventionné au titre de « la répartition des amendes de police ». Les conseillers font remarquer que ce feu doit être placé dans le village, et qu'il serait préférable d'en installer un de chaque côté de Paracay. Mme le Maire va s'assurer du montant des travaux éligibles à la subvention. Le conseil accepte l'installation de deux feux récompenses si ce double achat est subventionnable.

6. Convention de prêt de matériel technique entre les communes de la conférence des maires.

Madame le Maire présente ce point mais il ne sera pas voté. Elle rappelle aux conseillers l'entente communale créée avec 5 communes (Courant, Nachamps, Puyrolland, Saint-Loup et Saint-Mard), qui a permis l'achat commun du broyeur à végétaux. Ce premier investissement a été une réussite, les communes s'entendent bien et souhaitent continuer des achats communs, notamment une balayeuse de route, et se projette sur un garde champêtre mutualisé. Mais l'entente souhaite aussi conventionner pour se prêter du gros matériel, annuellement peu utilisé, afin d'éviter des locations. Mme le Maire se questionne sur la mise en œuvre de ce prêt. M. Riffaud propose, comme dans le secteur agricole, de faire une liste du matériel à prêter et réaliser un « barème entraide ». Il existe un barème agricole qui peut servir de base.

7. Participation obligatoire à la protection sociale complémentaire santé : convention de participation, procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG 17).

La loi rend obligatoire la participation des employeurs publics à la protection mutuelle de leurs employés au 1^{er} janvier 2026. Comme l'année dernière pour le risque prévoyance, le CDG 17 propose aux collectivités territoriales du département de conventionner avec lui, afin de lui donner mandat pour

passer un marché public, visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance à adhésion facultative pour les agents. La commune doit décider si elle rejoint l'appel d'offre du CDG 17 et doit déterminer le montant accordé à la participation « mutuelle » par agent, le minimum étant fixé à 15 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la procédure de convention de participation du CDG 17 et fixe le montant par agent à 15 € brut mensuel.

8. Actualisation du tableau des effectifs, modification taux horaire d'un poste et recrutement d'un adjoint technique.

Mme le Maire présente le tableau des effectifs communaux et les différentes actualisations à réaliser. Elle rappelle que la création, modification, suppression des emplois communaux sont de la compétence du Conseil municipal. Cette actualisation est notamment liée au départ à la retraite d'un des agents. Ce départ a été relativement précipité, la commune n'ayant été informée de la date de départ définitive que dans la semaine du départ. Les emplois communaux sont à redéfinir. Les nouveaux personnels des ateliers actuellement contractuels font montre d'une belle qualité dans leur travail. Mme le maire présente les modifications suivantes permettant de revenir à 6 emplois techniques, et 2 administratifs :

- Suppression des postes vacants en surnombre,
- Modification d'un poste d'adjoint technique à 25/35^{ème} pour un poste à 35/35^{ème},
- Suppression du poste d'adjoint technique à 10/35^{ème}

Elle sollicite ensuite l'accord du Conseil municipal pour procéder au recrutement d'un nouvel agent, en remplacement du départ à la retraite, sur le poste mis à jour à 35/35^{ème}.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, approuve les modifications à apporter au tableau des effectifs, approuve le recrutement d'un nouvel agent en qualité d'agent des services techniques polyvalent en milieu rural, et valide le tableau des emplois communaux tel que suivant :

GRADES	Catégorie	Ouverts	Pourvus	Durée hebdomadaire du poste
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h
Adjoint administratif territorial	C	1	1	35 h
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h
Adjoint technique territorial	C	2	1	35 h
Adjoint technique territorial	C	1	1	25/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	1	13/35 ^{ème}
Adjoint technique territorial	C	1	1	9.30/35 ^{ème}

9. Vote de l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ajout d'une dépense.

Lors de la précédente séance, le Conseil municipal a voté pour l'ouverture et la répartition des dépenses anticipée de la section d'investissement avant le vote du budget 2025. Madame le Maire sollicite la modification de la répartition des crédits au vu des nouvelles dépenses d'investissement à régler avant le vote du budget :

- Article 2152, ajout de 300 € (panneaux supplémentaires obligatoires de la voie douce) ;
- Article 275 « dépôts et cautionnements versés », 300 € (consigne toners Rex Rotary)

- Article 2132, opération 249, 1 500 € (modification cloisonnement 42 Gde Rue)
- Article 2157, ajout de 2 000 € (achat du broyeur d'accotement)

Soit un total de 213 400 €, inférieur au montant maximum de 280 688,58 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification de la répartition des crédits ouverts.

10. Exercice budgétaire et comptable 2024, présentation du réalisé.

Mme le Maire présente le réalisé de l'exercice comptable 2024. Les chiffres ne sont pas encore mis au vote car les comptes administratifs et de gestion ne sont pas encore définitifs, en attente de la validation du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély. Les chiffres sont présentés dans le détail des articles. Lors du vote du budget, les chiffres seront présentés au chapitre. Mme le Maire rapporte ensuite les augmentations annoncées :

- Augmentation de la part patronale des cotisations vieillesse de 3 points par an pendant 4 ans,
- Augmentation de la surprime assurantielle « catastrophe naturelle » passant de 12 à 20 %,
- Augmentation du coût de l'électricité de 4 % (augmentation des taxes).

Mme le Maire annonce aussi que 4 banques se sont réunies pour proposer aux communes l'installation de distributeurs de billets. La commune est déjà pourvue de deux points de retraits d'argent, la poste et la superette de Paracay.

11. Questions diverses, informations dont :

- **Bilan 2024 de la gendarmerie.** Mme le Maire rappelle que le document présenté n'est pas librement communicable. La délinquance sur la commune a diminué, moins d'infractions routières, moins d'interventions, moins de délinquance. La durée d'intervention de la gendarmerie sur la sécurité routière a augmenté. La gendarmerie passe tous les soirs sur la commune lors de leurs rondes.
- **Arrêt de bus à Saint-Martin.** Il y a des infiltrations d'eau sur la toiture. Faut-il la reprendre ? Le voisin mitoyen souhaiterait le racheter pour faciliter l'accès à sa parcelle. Le Conseil préfère conserver l'abri bus pour les enfants.
- Mme le Maire évoque la situation problématique d'un habitant de la commune. La gendarmerie est intervenue à son domicile. La commune tente depuis 2021 d'aider cette personne mais celle-ci ne l'accepte pas. La maison est dégradée. La responsabilité de la commune peut être saisie en cas d'écroulement du bâtiment. La gendarmerie va faire un signalement. Mme le Maire propose de débiter une démarche de mise en péril. Un architecte attaché au tribunal administratif sera mandaté. Mme le Maire exprime son inquiétude sur le fait de déplacer cette personne qui n'a jamais quitté sa propriété. Les chiens sont en malnutrition et mauvais état de santé. La mairie va contacter la SPA. Mme le Maire fait part de sa contrariété sur la réponse des services sociaux, plusieurs fois sollicités par la commune, qui n'ont jamais fait de démarche, se prévalant du refus de la personne.

Fin de séance à 21h11

Prochaine séance le mardi 25 mars à 19h30